SUD TERRITOIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Préfecture du Terr. de Belfort
22 JUIN 2015
Service Courrier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil quinze, le 11 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE , Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, , Jean-Claude TOURNIER, , Bernard TENAILLON, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Olivier REILER, Jean-Luc PIANZI **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Roland DAMOTTE, Patrice DUMORTIER Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, André HELLE, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Claude SCHWANDER, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Marielle BANDELIER à Christian RAYOT, Patrice DUMORTIER à Olivier REILER, André HELLE à Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS à Josette BESSE, Pierre OSER à Monique DINET, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA à Jean Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Vendredi 5 juin	Vendredi 5 juin	En exercice	41
		Présents	29
		Votants	34

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2015-04-05 – Projet des cabanes du Verchat – Demande de lancement de l'enquête publique
Rapporteur : Christian RAYOT

Le Président rappelle les différentes procédures et études réalisées et actuellement en cours pour la création des cabanes du Verchat.

Le Président souligne particulièrement

La Communauté de Communes du Sud Territoire couvre un territoire longtemps tourné vers l'industrie **aujourd'hui lourdement frappé par la crise industrielle et qui a vu plusieurs milliers d'emplois disparaitre** progressivement.
Avec ses 25 000 habitants répartis dans 27 communes sur un territoire très naturel composé notamment de forêts et d'étangs, la CCST possède la compétence tourisme et a souhaité diversifier son économie en exploitant les opportunités touristiques d'un territoire préservé, ainsi qu'en développant un nouveau parc d'hébergements adaptés.

Il est de longue date constaté un manque dans le développement de l'économie touristique du Sud Territoire de Belfort. A l'instar de nombreuses régions qui vantent une qualité de vie et un environnement de qualité, notre territoire peut exprimer les mêmes facteurs d'attractivité touristique et jouit de plus d'une localisation géographique porteuse (frontière allemande et Suisse, Gare TGV, A36,...). C'est donc tout un pan de développement local qui reste à développer. De plus, alors que notre territoire détient une part importante de demandeurs d'emplois peu qualifiés, ce secteur est porteur d'emplois directs pour l'accueil dans les structures d'hébergement et indirects de par l'impact sur les commerces et services locaux aux touristes.
Outre diverses actions récentes accompagnées par la CCST (francovélosuisse, 19 sentiers de randonnée, ..), une offre touristique diffuse existe dans le Sud Territoire. Il s'agit notamment du cœur historique de Delle, des musées traditionnels (musée Japy, musée de l'artisanat et musée-moulin de Courtelevant) ou encore des nombreuses possibilités de randonnées pédestres, équestres et à vélo.
En matière d'hébergements touristiques avec la disparition du dernier hôtel à Delle, le parc actuel se réduit à deux terrains de camping (dont un à la ferme), 8 hébergements chez l'habitant et 5 gîtes/chambres d'hôtes, ce qui en fait l'un des territoires les moins dotés de la région.

Comme tout développement, ce dernier demande toutefois une « locomotive », à savoir un équipement structurant qui apporte un impact clients important et une visibilité à notre territoire pour en développer l'axe et générer les initiatives privées et individuelles de l'économie touristique. Ce point est primordial à la réussite de notre politique touristique en lien avec un renforcement des axes de développement du principal camping de la CCST qui est sous maîtrise de la commune de Joncherey.

La CCST considère qu'il y a un enjeu manifeste d'intérêt Général pour son développement que de promouvoir un pôle tourisme renforcé dans le Sud Territoire de Belfort.

Conscient de cette carence en hébergements, mais aussi de son manque de notoriété touristique, la CCST souhaite mettre en œuvre un nouveau projet touristique, visant à faire émerger, à proximité immédiate de la Suisse, de l'Allemagne et de la nouvelle gare TGV, une « cité lacustre et forestière» dite « Eco-village » en lien avec les étangs et forêts du Sundgau Belfortain. Ce village regroupera 20 Cabanes dans les arbres et sur l'eau. Ce sont des habitations légères de loisirs, démontables et sans réseaux parfaitement respectueuses de l'environnement.

L'ambition de ce projet est multiple : il s'agirait tout d'abord de pallier le manque d'hébergement actuel par la création de structures insolites (cabanes flottantes et dans les arbres, maisons sur pilotis) adaptées aux spécificités de ce territoire naturel préservé. Ensuite, ce type d'infrastructure actuellement porteur d'images positives doit permettre d'apporter un début de notoriété touristique à ce territoire et renforcer son rayonnement régional et inter-régional.

Son impact sera également très positif dans le cadre de l'enjeu environnemental du site naturel avec pour objectif de développer sa biodiversité (facteur attractif pour le projet)

Ce projet est basé sur le développement des circuits courts et la promotion des produits du terroir. Il va permettre, en outre, la création d'un nouveau flux de clientèles touristiques désireuse de pratiquer des activités sur place qui permettra le développement de l'offre touristique actuelle (randonnées, pêche, musées, etc.) ainsi qu'une nouvelle offre aux commerces locaux (restaurants, épiceries, boulangeries, etc.). Enfin, la création de cette « cité lacustre » engendrera la création de nouveaux emplois, importants pour l'économie locale.
Le projet sera donc un moteur innovant du développement économique du Sud Territoire et de l'aménagement du Territoire.

A ce jour, il convient de demander officiellement à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort d'organiser l'enquête publique préalable à la déclaration de projet portant à la fois sur l'intérêt général du projet de création d'un PRL par la CCST et la mise en compatibilité du POS de la commune de Joncherey au profit de la CCST.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De se prononcer favorablement sur l'intérêt général local porté par le projet compte tenu des enjeux d'aménagement local, d'attractivité et ses impacts positifs sur l'économie locale.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à demander à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort d'organiser l'enquête publique préalable à la déclaration de projet portant à la fois sur l'intérêt général du projet de création d'un Parc Résidentiel de Loisirs par la CCST et la mise en conformité du POS de la commune de Joncherey au profit de la CCST.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19 JUIN 2015
Et publication ou notification le 22 JUIN 2015

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE

Préfecture du Terr. de Belfort
22 JUIN 2015
Service Courrier